

**Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de Rivière-du-Nord
tenue au Centre des loisirs d'Anse-Blue le mardi 26 mai 2026 à 19h15**

RE-2026-02

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Guy Thériault, maire, appelle la réunion à l'ordre à 19h15 et souhaite la bienvenue aux plus de 70 citoyens présents à cette quinzième réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Guy Thériault	Maire
	Gérard Battah	Conseiller
	Joanne Cormier-Baldwin	Conseillère
	Yvon Godin	Conseiller
	Colin MacLellan	Conseiller
	Gaëtan Thériault	Conseiller
	Jonathan Thériault	Conseiller
	<u>Assistaient également :</u>	
	André Sonier	Directeur général
	Simonne Godin	Greffière municipale

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le maire, M. Guy Thériault, demande au conseil municipal s'il y a déclarations de conflit d'intérêt à être incluses au procès-verbal de la présente réunion.

Aucune déclaration d'intérêt ne fut prononcée

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la réunion fut circulé et se lit comme suit :

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Enregistrement des serments d'entrée en fonction, selon l'article 58(11) de la *Loi sur la gouvernance*.
6. Élection du maire suppléant, selon l'article 48(3) de la *Loi sur la gouvernance locale*.
7. Nomination des signataires des effets commerciaux, des documents, contrats et autres selon les articles 77(1) et 77(2) de la *Loi sur la gouvernance locale*.
8. Améliorations au parc municipal de Saint-Léolin.

9. Proclamation – Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées.

10. Levée de la réunion.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Colin MacLellan et appuyé par M. Gaëtan Thériault, que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté comme circulé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-050

5. ENREGISTREMENT DES SERMENTS D'ENTRÉE EN FONCTION, SELON L'ARTICLE 58(11) DE LA LOI SUR LA GOUVERNANCE (D)

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Gérard Battah, appuyé par M. Yvon Godin, que l'enregistrement des serments d'entrée en fonction des élus municipaux suivants soit inclus dans le présent procès-verbal :

- Guy Thériault, maire
- Gérard Battah, conseiller
- Joanne Cormier-Baldwin, conseillère
- Yvon, Godin, conseiller
- Colin MacLellan, conseiller
- Gaëtan Thériault, conseiller
- Jonathan Thériault, conseiller

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-051

6. ÉLECTION DU MAIRE SUPPLÉANT, SELON L'ARTICLE 48(3) DE LA LOI SUR LA GOUVERNANCE LOCALE

CONSIDÉRANT QUE l'Arrêté procédural en vigueur stipule que le mandat du maire suppléant est de quatre (4) ans ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire revoir en début de mandat les dispositions de l'Arrêté procédural,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Yvon Godin et appuyé par M. Gaëtan Thériault, que M. Colin MacLellan soit nommé maire suppléant de la ville de Rivière-du-Nord selon le mandat déterminé dans la version révisée de l'Arrêté procédural.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-052

7. NOMINATION DES SIGNATAIRES DES EFFETS COMMERCIAUX, DES DOCUMENTS, CONTRATS ET AUTRES SELON LES ARTICLES 77(1) ET 77(2) DE LA LOI SUR LA GOUVERNANCE LOCALE

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Gaëtan Thériault et appuyé par Mme Joanne Cormier-Baldwin, que les personnes suivantes soient autorisées à signer tous les effets commerciaux, documents, contrats et autres de la municipalité de Rivière-du-

Nord, conformément aux articles 77(1) et 77(2) de la *Loi sur la gouvernance locale*, L.N.-B. 2017 :

- En première signature, le maire Guy Thériault ou le maire suppléant Colin MacLellan ; et
- En deuxième signature, le directeur général André Sonier ou la trésorière Mélissa Godin-Cormier ; et
- En deuxième signature sur les chèques, les préposées à la comptabilité Lina Martin ou Lyne Levesque.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-053

8. AMÉLIORATIONS AU PARC MUNICIPAL DE SAINT-LÉOLIN

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs de Saint-Léolin a obtenu une subvention fédérale de 17 900 \$ pour la réalisation du projet Parc de jeux libres Ré-crée-action,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Jonathan Thériault et appuyé par M. Gérard Battah, que le conseil municipal de Rivière-du-Nord autorise le comité des loisirs de Saint-Léolin à réaliser des travaux d'amélioration au parc municipal de Saint-Léolin, conformément à l'entente conclue entre le comité et la Fondation communautaire du Canada.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-054

9. PROCLAMATION – SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SITUATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU QUE la ville de Rivière-du-Nord s'engage à favoriser chez les citoyens ayant des handicaps la pleine participation aux ressources de notre communauté, et

ATTENDU QUE de nombreuses personnes vivant avec des handicaps font face à des obstacles dans les domaines de l'emploi, d'accès à l'information, des transports, du logement, de l'éducation, des loisirs, et d'autres supports reliés aux handicaps, et

ATTENDU QUE nous croyons que plus de citoyens handicapés devraient avoir la chance d'accéder aux soutiens nécessaires pour accroître leurs perspectives au Nouveau-Brunswick, et

ATTENDU QUE nous appuyons le thème « *L'accessibilité favorise l'inclusion totale* » retenu pour souligner la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées qui se tient du 31 mai au 6 juin 2026,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Joanne Cormier-Baldwin et appuyé par M. Gaëtan Thériault, que le conseil municipal invite la population de Rivière-du-Nord à participer aux démarches visant à reconnaître les personnes handicapées et au rôle qu'elles peuvent jouer dans notre communauté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-055

10 LEVÉE DE LA RÉUNION

La levée de la réunion est proposée à 19h20 par M. Gérard Battah et appuyée par M. Colin MacLellan.



Simonne Godin
Greffière municipale




Gu Thériault
Maire